

PRÉSENTATION DE LA FORMATION



MANDATAIRE JUDICIAIRE

Mention mesure judiciaire à la protection des majeurs (MJPM)

Janvier 2023

Programme détaillé

Contexte de la formation

Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs exerce une fonction à part entière, qui impose la nécessité d'une formation complémentaire attestant d'un ensemble de compétences.

A la croisée de l'action sociale et de l'action de justice ; la protection juridique des majeurs comporte différentes mesures qui visent à la protection et à la gestion budgétaire des personnes vulnérables. Les mandataires judiciaires mettent en pratique les mesures de tutelle, de curatelle ou d'accompagnement judiciaire. Ils exercent leurs fonctions dans des structures (services, établissements ou associations) agréées par le préfet. Ils peuvent également exercer à titre privé, en activité libérale.

Pré-requis et conditions d'admission

Etre titulaire d'un diplôme ou titre enregistré au niveau V du répertoire national des certifications professionnelles ou, pour les ressortissants d'un autre Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, d'un titre équivalent ou, le cas échéant, justifier d'une ancienneté d'au moins trois ans dans un emploi exigeant normalement un diplôme ou titre de ce niveau.

Des pré-requis en matière d'âge et d'expérience professionnelle sont également nécessaires selon le profil du postulant.

Modalités d'accès

La formation est accessible par la voie d'accès suivante :

- ✓ Formation continue

Objectifs de la formation

- ✓ Comprendre et maîtriser la réforme de la protection juridique des majeurs instaurée par la loi du 05 Mars 2017 ;
- ✓ Construire sa posture professionnelle et son positionnement éthique et déontologique ;
- ✓ Connaître les différents niveaux et domaines de responsabilité du mandataire à la protection des majeurs ;
- ✓ Situer les différentes mesures de protection juridique dans le champ de l'accompagnement social des personnes vulnérables ;
- ✓ Travailler les relations avec les autorités judiciaires ;
- ✓ S'approprier des méthodologies de travail et maîtriser les outils de communication.

Méthodes pédagogiques

Au vu des objectifs, les méthodes de travail feront alterner :

- ✓ Des apports théoriques et méthodologiques ;
- ✓ Des exposés et des analyses de situations suivies ;
- ✓ Des études de cas ;
- ✓ Des exercices d'écriture et des productions d'écrits professionnels ;
- ✓ Des mises en situation : jeux de rôles et simulation d'entretiens ;
- ✓ Des échanges en groupe (témoignages) ;
- ✓ Des interventions de professionnels.

Une certification

MJPM : 4 domaines de formation (DF) :

- DF1 : Juridique (84 h)
 - Module 1.1 : Droits et procédures (48 h)
 - Module 1.2 : Le champ médico-social (36 h)
- DF2 : Gestion (78 h)
 - Module 2.1 : Gestion administrative et budgétaire (48 h)
 - Module 2.2 : Gestion fiscale et patrimoniale (30 h)
- DF3 : Protection de la personne (72 h)
 - Module 3.1 : Connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance (24 h)
 - Module 3.2 : Relation, intervention et aide à la personne (48 h)
- DF4 : Le Mandataire judiciaire à la protection des majeurs (66 h)
 - Module 4.1 : Les contours de l'intervention et ses limites (18 h)
 - Module 4.2 : Les relations avec le juge et l'autorité judiciaire (12 h)
 - Module 4.3 : Déontologie et analyse de pratiques (36 h)

Le Certificat National de Compétence est délivré par l'IRTS CA sous contrôle du Ministère des Affaires Sociales.

Une évaluation

L'évaluation est une démarche constante de l'IRTS-CA pour toute formation.

L'institut est soucieux de mettre en place des outils capables de rendre compte d'une mesure d'écart entre les objectifs visés et leur réalisation.

L'évaluation de la formation se fera, par conséquent, à différents niveaux et selon diverses formes :

- ✓ Débriefing réguliers avec les apprenants au terme de chaque journée ;
- ✓ Réunion avec les promotions constituées ;
- ✓ Réajustement permanent ;
- ✓ Questionnaire de satisfaction ;
- ✓ Conseil de Perfectionnement ;
- ✓ Bilan final.

Une équipe pédagogique

- ✓ Jeanne POUGUE-BIIGA : responsable de la formation.
- ✓ Alice PINTO MARQUES : assistante de formation.

Une organisation

- ✓ MJPM : 300 heures de formation théorique ;
- ✓ 350 heures de formation pratique.

Identification de notre organisme de formation

- Institut Régional du Travail Social de Champagne-Ardenne
- Directeur Général : M. Stéphane FOURNAL
- Directeur de la pédagogie et des formations : En cours de recrutement
- Date de création : 16/01/1991
- Nature juridique : Association de loi 1901
- Numéro de déclaration d'activité : 21.51.00.158.51
- Adresse : 8 Rue Joliot Curie – 51100 REIMS
- Tel : 03.26.06.93.07
- Contact : alice.pintomarques@irtsca.fr
- Site internet : www.irtsca.fr